

## Décision du Conseil relative à l'admission de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE (25 avril 2005)

**Légende:** Le 25 avril 2005, le Conseil de l'Union européenne décide d'accepter les demandes d'admission de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

**Source:** Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 21.06.2005, n° L 157. [s.l.].

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/decision\\_du\\_conseil\\_relative\\_a\\_l\\_admission\\_de\\_la\\_bulgarie\\_et\\_de\\_la\\_roumanie\\_a\\_l\\_ue\\_25\\_avril\\_2005-fr-a077012d-660e-42f1-9b81-27de9e2037ab.html](http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_relative_a_l_admission_de_la_bulgarie_et_de_la_roumanie_a_l_ue_25_avril_2005-fr-a077012d-660e-42f1-9b81-27de9e2037ab.html)

**Date de dernière mise à jour:** 05/09/2012

## Décision du Conseil de l'Union européenne du 25 avril 2005 relative à l'admission de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 49,

vu l'avis de la Commission <sup>(1)</sup>,

vu l'avis conforme du Parlement européen <sup>(2)</sup>,

considérant que la République de Bulgarie et la Roumanie ont demandé à devenir membres de l'Union européenne,

DÉCIDE:

d'accepter ces demandes d'admission; les conditions de cette admission et les adaptations des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée que cette admission entraîne faisant l'objet d'un accord entre les États membres, la République de Bulgarie et la Roumanie.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2005

*Par le Conseil*

*Le président*

J. ASSELBORN

(1) Avis rendu le 22 février 2005 (non encore paru au Journal officiel).

(2) Avis conforme rendu le 13 avril 2005 (non encore paru au Journal officiel).